

Composter ensemble...ça change tout !

- Des locaux de propreté plus agréables : une bonne partie des déchets humides et putrescibles sont valorisés dans le composteur.
- Produire un compost avec vos épluchures : fertilisant 100% naturel et gratuit, il sera ensuite partagé à l'ensemble des participants.
- C'est convivial : ce nouveau point de rencontre favorise les relations entre voisins.
- Moins de pollution : en compostant on réduit jusqu'à 30% de notre sac poubelle déposé habituellement dans le bac gris ! Ce geste citoyen permet de réduire la pollution induite par la collecte des déchets et son traitement par incinération.
- Plus d'économie : en adoptant la pratique du compostage, vous contribuez à réduire le coût du traitement des déchets pour la collectivité.

C'est un projet commun, simple et convivial dans lequel un grand nombre d'habitants se sont déjà engagés !



Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine
Service Environnement : 01.30.09.75.36
compostage@casgbs.fr

Un site de compostage partagé dans votre résidence ?

De manière à favoriser la valorisation des déchets compostables, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) proposent de soutenir les projets de mise en place de composteurs partagés.



Le compost en quelques mots

Le fonctionnement d'un site de compostage partagé repose sur l'apport volontaire des déchets organiques dans un bac à compost installé au pied de votre immeuble.

Le compost (fertilisant naturel), produit à partir de vos épluchures et des végétaux issus des espaces verts de la résidence, est partagé entre les habitants pour fertiliser vos plantes vertes, jardinières, balconnières ou espaces verts de la résidence.

Qui fait quoi ?

Chaque foyer volontaire :

- S'engage à participer au bon fonctionnement du site et signe la charte de participation,
- Reçoit un bio-seau et est initié par les référents du site à la pratique du compostage,
- Apportent régulièrement ses déchets de cuisine au composteur (épluchures de fruits & légumes, taille de végétaux, bouquets de fleurs fanées, mouchoirs, essuie-tout & serviettes en papier, marc de café & sachets de thé...),
- Ajoutent un peu de feuilles mortes ou de broyat de bois à chaque apports (disponible sur place),
- Mélangent grossièrement les nouveaux apports,
- Participent à l'entretien et au suivi du site (brassages, transferts...)
- Récolte le compost obtenu.

Le syndic :

- Prévoit l'achat des composteurs et le petit outillage nécessaire au bon fonctionnement (bioseaux, griffe, fourche, Brass'compost...)
- Organise, lors de l'entretien des espaces verts d'alimenter régulièrement le bac de matières sèches avec du broyat de bois et des feuilles.

La Communauté d'Agglomération :

- Accompagne la mise en place du projet et l'installation,
- Assure les formations des habitants et des référents de site,
- Guide les participants jusqu'à l'autonomie (durée d'un cycle complet de fabrication de compost).

Comment ça marche ?

Le jour de l'installation...

En présence des participants, la CASGBS installe les composteurs, la signalétique et en explique le fonctionnement:

Bac d'apports :

Réservé aux biodéchets (épluchures de fruits & légumes, marc de café & sachets de thé, essuie-tout, mouchoirs et serviettes en papiers, bouquets de fleurs fanées...)

Bac de stockage des matières sèches :

Réservé au stockage de feuilles mortes, broyat de bois, petits branchages.

Bac de maturation du compost :

Réservé aux matières transférées du bac d'apports, correctement équilibrées, qui murissent tranquillement.

Après plusieurs mois, le compost obtenu est récolté et partagé par les habitants.

Ils pratiquent déjà !

« Les enfants comprennent mieux comment fonctionne la nature et maintenant participent et surveillent attentivement ce nouveau tri »
Claire

« C'est très facile ! Je descends moins souvent les poubelles. Elles sont moins humides et sentent moins mauvais ! » *Guy*

« C'est toujours très sympa de se retrouver le temps d'un apéritif autour des composteurs le jour de la récolte ! » *Béatrice*

